

Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

59-5-57-316

Date de convocation : 23/09/21

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 18

Excusés-représentés : 3

Votants : 21

Excusés : 1

Absents : 1

L'an deux mille vingt et un, le 27 Septembre 2021 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 septembre 2021.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M. DELVAL Claude, Mme BOURBOTTE Nathalie, M. DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M. PRATZ Lionel, Mme RUSCART Delphine, M. GANTIEZ Christian, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, M. VANDRIESSCHE Patrick, M. BOCQUILLON Sébastien, Mme NOMBERG Michèle, M. DUTHOIT Valentin M. MARCHAND Nicolas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etai(en)t excusé(s)-représenté(s) :

Mme POTTEAU Gisèle représentée par M. WIPLIE Hervé,
Mme LOYER Evelyse représentée par Mme MASUREL Anne,
Mme DELORY Claire représentée par M. BOCQUILLON Sébastien.

Etait excusé :

M. SIX Philippe.

Etait absent :

M. CREPEL Jean.

N° du registre

des délibérations : 45/2021

Objet : Signature d'une convention avec la Métropole Européenne de Lille pour l'attribution du fonds de concours Transition Énergétique

Madame la Maire informe que la Métropole Européenne de Lille s'est engagée à soutenir les projets communaux visant à améliorer durablement la performance énergétique de leur patrimoine. Cet engagement s'est traduit par délibération le 18 décembre 2020 en créant le fond de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal.

La commune d'Houplin-Ancoisne rénove le logement situé au-dessus de la Poste rue Roger Salengro, cette opération coûte 33 297.05 € HT. Ce projet est éligible au fonds de concours métropolitain pour une partie des dépenses à hauteur de 6 345 € HT.

Le montant de la subvention s'élève alors à 2 538 € HT soit 40 % de la dépense subventionnable.

L'attribution de cette subvention est conditionnée à la signature d'une convention entre la Métropole Européenne de Lille et la commune de Houplin-Ancoisne.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide avec 18 voix pour, 3 abstentions (M. BOCQUILLON , Mme NOMBERG, Mme DELORY) :

- D'autoriser Mme la Maire à signer la convention et prendre toutes décisions concourant à sa bonne exécution

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA MAIRE,

D. GANTIEZ